

Réforme de la catégorie B : 4^{ème} étape faisant l'objet d'une séance du CSAP du mercredi 7 mars 2012.

L'ordre du jour prévoit d'y traiter 12 dossiers statutaires dont 6 pour le CASVP :

- statut particulier du corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes ;
- statut particulier du corps des techniciens de protection et de surveillance de la Commune de Paris ;
- modifications relatives à l'emploi et à l'échelonnement indiciaire de chef de subdivision de la Commune de Paris ;
- modification relative au statut particulier du corps des techniciens des services opérationnels de la Commune de Paris (en y ajoutant la spécialité des installations sportives) ;
- statut particulier du corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique de la Commune de Paris (en ajoutant les arts dramatiques aux spécialités de la musique et de la danse) ;
- modification de l'organisation de la carrière et de la fixation des échelles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C de la Commune de Paris et du Département de Paris (portant l'indice terminal brut de rémunération de l'indice 479 à 499 pour 11 corps qui n'en bénéficiaient pas, les alignant sur les corps techniques) ;
- même mesure que la précédente en faveur des personnels de catégorie C du CASVP ;
- statut particulier du corps des diététiciens du CASVP ;
- statut particulier du corps des ergothérapeutes du CASVP ;
- statut particulier du corps des masseurs-kinésithérapeutes du CASVP ;
- statut particulier du corps des préparateurs en pharmacie du CASVP ;
- échelonnement indiciaire de ces 4 corps précités du CASVP.

Nous ne manquerons de vous détailler ces mesures dans le prochain UCP Flash, et notamment les avancées qui ont pu être obtenues pour les personnels concernés, souvent à l'issue de discussions menées avec ténacité.

Il est à souligner qu'une 5^{ème} et dernière étape traitera du statut particulier des travailleurs sociaux et l'UCP veillera à ce que le débouché et les possibilités d'intégration en catégorie B en faveur des ALG (Agents de Logistique Générale) trouve solution à cette prochaine séance du CSAP, qui aura ainsi appliqué la totalité de la réforme de la catégorie B à l'ensemble de ses personnels concernés.

Malaise à la DDEES (Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur), suite...

En complément des informations que nous vous avons communiquées dans l'UCP Flash n°570 du 20 février dernier, faisant état d'une situation alarmante au regard de la santé au travail, au sein de la

DDEEES, et plus particulièrement au BASCA (Bureau de l'Apprentissage des Stages et des Contrats Aidés), une demande d'audience intersyndicale de l'ensemble des organisations syndicales représentatives à la DDEEES a été adressée à Valérie DE BREM, Secrétaire Générale Adjointe chargée du pôle Economie et Social, afin de rechercher les moyens de mettre rapidement un terme aux difficultés rencontrées par les personnels.
L'UCP ne manquera pas de vous tenir informés des suites de cette audience.

Union des Cadres De Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45